

Aux affiliés de la Caisse de compensation des banques suisses

Zurich, décembre 2016

Remise électronique de l'attestation annuelle des salaires 2016 via notre nouvel «insiteWeb» / Informations importantes relatives à cette nouvelle procédure

Madame, Monsieur,

La mise en place de la plateforme «insiteWeb» en septembre dernier a été un succès. Ce moyen vous permet de transmettre les données pour l'établissement des factures mensuelles ou trimestrielles de cotisations, le décompte des allocations familiales versées (Fichier XML) et les annonces d'entrées et de sorties de vos employé(e)s.

Lors de l'introduction de la plateforme «insiteWeb», plusieurs de nos affiliés ont demandé que la transmission des données puisse se faire dans un cadre sécurisé respectant les normes en la matière. «InsiteWeb» donne une réponse à cette inquiétude et c'est pourquoi, dorénavant, **vous pourrez aussi transmettre par ce moyen l'attestation annuelle des salaires 2016.**

La remise des attestations de salaires sous la forme papier ou remplies à la main n'est plus envisagée. C'est pour cette raison que, pour l'année 2016, nous ne vous remettons plus d'attestation de salaire pré-imprimée sur papier. Pour les affiliés qui ont un nombre restreint de salarié(e)s, une saisie manuelle des données est prévue dans «insiteWeb» pour l'établissement et la transmission de l'attestation annuelle des salaires.

Pour la saisie des employé(e)s et la transmission électronique de l'attestation des salaires 2016, vous avez à disposition les possibilités suivantes:

- Remise du fichier des salaires via le distributeur PUCS et transmission par «insiteWeb»
- Chargement d'un fichier annonce des salaires en format XML généré par votre système des salaires et transmission par «insiteWeb»
- Chargement d'un fichier Excel et transmission par «insiteWeb» : **Attention : utilisation obligatoire du fichier Excel mis à votre disposition !**
- Saisie manuelle de tous les employé(e)s et transmission par «insiteWeb»
- Création de l'attestation des salaires pour les affiliés n'ayant pas versé de salaire soumis à l'AVS (annonce zéro) et transmission par «insiteWeb»

Dans la mesure du possible, les données saisies sont contrôlées et des simples erreurs sont signalées pour leur traitement (par exemple: „numéro d’assuré ou date de naissance erronée“ ou „numéro d’assuré ou sexe erroné“). **A ce sujet, nous vous demandons de vous référer aux explications données dans le Manuel d’utilisateur du logiciel «insiteWeb» sous le point 2.2 – Attestation annuelle des salaires.**

Une **autre modification essentielle** concerne la **feuille de contrôle de l’attestation des salaires** ainsi que la **feuille complémentaire pour la répartition des salaires soumis AVS/AI/APG/CAF annuels 2016** pour la Caisse d’allocations familiales banques, pour le régime de l’assurance-maternité genevois et le Fondo Ticino. Afin qu’aucun formulaire ne doive être rempli à la main, la **feuille de contrôle et la feuille complémentaire** ont été intégrées dans **l’application Web** et doivent être transmises électroniquement avec le détail des données salariales.

Nouvellement, **les affiliés qui n’ont pas versé de salaire soumis à l’AVS doivent également remettre leur annonce électroniquement sur «insiteWeb»** au moyen de la procédure prévue à cet effet. A la suite de la transmission, «insiteWeb» établit automatiquement une attestation correspondante **«pas de salaire soumis à l’AVS»**.

Normalement, au moins une personne de votre entreprise est enregistrée pour accéder à la plateforme «insiteWeb», **secteur «attestation des salaires»**.

Dans le cas où vous n’avez pas d’accès autorisé à notre application web, nous vous prions de nous contacter sans délai à l’adresse courriel: info@ak-banken.ch. Nous vous signalons que pour l’annonce d’une attestation sans salaire soumis à l’AVS, vous devez également avoir un accès autorisé à «insiteWeb». Merci d’avance d’en faire immédiatement le contrôle.

L’attestation des salaires pour la déclaration des salaires de l’année 2016 est disponible de suite dans l’«insiteWeb».

Les directives relatives à l’obligation de remettre électroniquement l’attestation des salaires via «insiteWeb» (attestation annuelle des salaires 2016 et autres attestations complémentaires des salaires), le Manuel d’utilisateur du logiciel «insiteWeb» actualisé et le fichier Excel pour l’attestation des salaires ainsi que d’autres documents spécifiques sont à votre disposition **sur notre site Internet www.cc-banques.ch sous la rubrique «information attestation de salaires».**

En cas de questions complémentaires, vous pouvez nous contacter à l’adresse courriel info@ak-banken.ch.

Nous vous remercions d’avance pour votre précieuse collaboration.

Meilleures salutations

**Caisse de compensation
des banques suisses**

Daniel Cerf
Gérant

Olaf Wolfensberger
Chef du service des cotisations

Annexe

Directives relatives à l’obligation de remettre électroniquement l’attestation des salaires via «insiteWeb» (attestation annuelle des salaires 2016 et autres attestations complémentaires des salaires)